

---

## ◀ Communiqué de SUD éducation ▶

---

# **Au beau milieu de la grève pour nos retraites, la hiérarchie est augmentée par Blanquer. Stop à l'indécence, augmentations de salaires pour tous les personnels !**

Dès le premier janvier, les recteurs et rectrices et Dasen voient leur rémunération augmenter considérablement. Pendant ce temps, les salaires des personnels baissent.

Alors que les personnels sont engagés massivement depuis le 5 décembre dernier dans la grève contre le projet Macron-Philippe de casse de nos retraites, l'augmentation des personnels les mieux rémunérés de notre ministère résonne comme une nouvelle provocation indécente de la part du ministre Blanquer. Rappelons qu'en septembre 2018, le ministère avait déjà pris des dispositions pour faciliter le recrutement de recteurs et de rectrices non titulaires de l'habilitation à diriger les recherches, de manière à pouvoir recruter des proches du ministre et des personnalités issues du monde de l'entreprise, en clair des patron-ne-s. Et aujourd'hui, il augmente leur traitement !

Entre les années 1980 et 2019, le salaire des enseignant-e-s a baissé en moyenne de 25%. Celui de tous les fonctionnaires de l'État et des contractuel-le-s a baissé d'environ 20%, en raison du refus des gouvernements successifs d'augmenter le point d'indice qui détermine la rémunération des fonctionnaires à hauteur de l'inflation.

L'État est le premier employeur de salarié-e-s précaires. Dans l'Éducation nationale, on ne compte plus les contrats à durée déterminée : assistant-e d'éducation, enseignant-e contractuel-le, personnels administratifs dans les établissements et les DSDEN ou rectorats, accompagnant-e d'élèves en situation de handicap, vacataires à l'université, agent-e-s de laboratoire... la liste est longue.

Tous les personnels qui sont soumis à ces contrats de travail partagent un point commun : leur rémunération est bien plus faible que celle de leurs collègues titulaires, alors qu'ils et elles effectuent des missions indispensables au bon fonctionnement du service public, et le temps partiel subi y est la règle.

Bien souvent, leur rémunération n'atteint même pas l'équivalent du SMIC. Pour certains personnels, l'État est même contraint de verser une "indemnité différentielle", car la rémunération prévue est inférieure au SMIC horaire !

Pendant ce temps, l'État-patron prévoit d'imposer aux enseignant-e-s des conditions de travail encore dégradées. La deuxième heure supplémentaire obligatoire en est un avant-goût.

L'augmentation très modeste des salaires dans le cadre de l'application reculée d'un an par Blanquer du PPCR, de l'ordre d'une vingtaine d'euros nets mensuels maximum, donne une idée de la mesure des augmentations de salaires auxquelles est prête le gouvernement derrière le rideau de fumée qu'il déploie. Cette augmentation correspond en effet environ au montant de 400 millions d'euros que le ministre a été obligé de lâcher sous la pression des personnels. Ce ne sont que des miettes.

Ce paravent n'est dressé par le gouvernement que pour essayer de dissuader les personnels de s'engager plus massivement encore dans la grève contre le projet Macron-Philippe.

## **SUD éducation revendique :**

- l'alignement de la rémunération des personnels non-titulaires sur celle des titulaires, ce qui inclut par exemple le bénéfice de la prime REP/REP+ à tou-te-s les AED, AP, AESH ;**
- une augmentation générale des salaires, et l'intégration des primes au salaire, pour forcer l'employeur à cotiser pour nos retraites, notre sécurité sociale, le chômage ;**
- un salaire minimum à 1700€ nets ;**
- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires ;**
- la décorrélation de toute négociation salariale du projet Macron-Philippe de mise en place de la retraite par points, rejetée massivement par les personnels.**